
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LES SIEGES

SEANCE DU 16 avril 2024
CONVOCATION DU 12 avril 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line, M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoint, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. BUIS François, M. FONTAINE Raymond, , conseillers.

Absent excusé représenté : M. BOURNONVILLE Gérald (représenté par M. MARANDEL),

Formant la majorité des membres en exercice

M. CALLEWAERT est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 19 mars 2024,
- * Subventions aux associations,
- * Devis stabilisation plateforme pompier,
- * Devis table de pique-nique,
- * Devis corbeille cendrier,
- * Devis barnums,
- * Devis réfection fontaine petite rue,
- * Devis remplacement du poteau incendie route de Vaudeurs,
- * Convention d'adhésion au service CEP,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

*** Approbation du procès-verbal en date du 19 mars 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2024-25. Subventions aux associations**7.5 – Subventions**

Monsieur le Maire exprime les demandes de subvention reçues à ce jour des associations pour 2024.

*Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :
De donner des subventions aux associations suivantes :*

- Les poussins micro-crèche	400€
- MJC La Fabrique	200€
- Amicale Siégeoise	700€
- UNA aide à domicile de Cerisiers	400€
- Plaisir de Lire	400€
- US Cerisiers	300€
- MFR du Sénonais	100€
- Association de la chasse	700€
- ASEAMAS	300€
- Gymnastique volontaire Siégeoise	700€
- La Folie Des Sièges	700€
- Office Municipal des Sports	150€
- MF la parenthèse	150€
- Musique en Othe	150€
- Agence Départementale d'information sur le Logement de L'Yonne (ADIL)	64€
- Coopérative de l'école de Les Sièges	300€

2024-. Devis stabilisation plateforme pompier**7.10 – Divers**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'avec les intempéries la plateforme n'est pas assez stabilisée, pour cela des devis ont été demandés aux entreprises :

- idTP Devis n°2024 032 au prix de 7 005,96 €TTC,
- LAVILETTE devis n°155 au prix de 5 400,00 €TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REPORTER** car pas nécessaire dans l'immédiat.

2024-26. Devis table de pique-nique**7.10 – Divers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les différents devis demandés aux entreprises pour l'achat d'une table de pique-nique :

- Rondino devis n°12564 au prix de 920,30 € TTC,
- VAD devis n°CO2-62001 au prix de 454,80 € TTC,
- KGMAT devis n°KP240350 au prix de 765,28 € TTC,
- SEMIO devis n°SP240733 au prix de 1 012,57 € TTC,
- SEMIO devis n°SP240731 au prix de 815,46 € TTC,
- SEMIO devis n°SP240732 au prix de 824,34 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n° **12564** de l'entreprise **Rondino** au prix de **920,30 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-27. Devis Corbeille cendrier**7.10 – Divers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les différents devis demandés aux entreprises pour l'achat de 3 corbeilles cendrier :

- Rondino devis n°12564 au prix de 2 183,44 € TTC,
- VAD devis n°CO2-62735 au prix de 1 281,60 € TTC,
- KGMAT devis n°KP240350 au prix de 2 196,00 € TTC,
- SEMIO devis n°SP241290 au prix de 2 483,86 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n°**12564** de l'entreprise **Rondino** au prix de **2 183,44 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-28. Devis barnums**7.10 – Divers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les différents devis demandés aux entreprises pour l'achat de 2 barnums 3x6 m complet :

- VAD devis n°CO2-62000 au prix de 1 776,00 € TTC les 2,
- KGMAT devis n°KP240350 au prix de 2 605,82 € TTC les 2,
- SEMIO devis n°SP240730 au prix de 1 989,10 € TTC les 2,
- France Barnums n° DC34142 au prix de 3 370,60 € TTC les 2.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise **France Barnums** n° **CO2-62000** pour **3 370,60 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-29. Devis réfection fontaine petite rue**7.10 – Divers**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que nous avons une fontaine pour remplacer celle qui a été cassé petite rue des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- RCServices devis n°2024-03 au prix de 2 067,00 € TTC.

- SARL Billebaut construction devis n°01109 au prix de 984,00 € TTC

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise **SARL Billebaut n°01109** pour **984,00 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-30. Devis remplacement du poteau incendie route de Vaudeurs

7.10 – Divers

Monsieur le maire explique au conseil municipal que nous avons 2 poteaux incendie qui sont défectueux et que cette année nous remplacerons celui de la route de Vaudeurs pour cela nous avons demandés des devis aux entreprises suivantes :

- SAUR devis n°1620002195 au prix de 3 237,18 € TTC,
- idRD devis n°2024 056 au prix de 4 949,88 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n°1620002195 de l'entreprise **SAUR** pour **3 237,18 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-31. Convention d'adhésion au service CEP

7.10 – Divers

Pour permettre à la France de respecter ses engagements visant à réduire sa consommation énergétique ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables des changements climatiques, différents moyens doivent être mis en œuvre, tels que l'accroissement de l'efficacité énergétique ou le développement de sources d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Or, celles-ci, notamment les communes de moins de 10 000 habitants, disposent généralement de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie. A l'heure où les responsabilités des collectivités locales dans ce domaine se renforcent, la mise en place de Conseillers en Energie apparaît comme un moyen d'apporter des solutions adaptées.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « **Conseil en Energie Partagé** » (**CEP**). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation d'un bilan patrimonial global sous l'angle énergétique, afin d'identifier les bâtiments les plus pertinents à cibler,
- L'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales, étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie,
- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la collectivité sur 4 ans minimum,
- La Commune s'engage à fournir :
 - **La liste des bâtiments communaux** (Nom/adresse/usage/surface/fournisseurs d'énergies, ...) selon fichier Excel proposé par le SDEY,
 - **Les factures d'énergies de ces bâtiments** : le service utilise un logiciel de suivi énergétique (delta Conso Expert) qui permet de collecter automatiquement les factures d'énergies depuis Chorus Pro. Pour ce faire, la collectivité s'engage à signer :
 - La Convention d'accès aux factures sur Chorus Pro
 - L'Autorisation d'accès aux données sur Delta Conso Expert.
- La cotisation annuelle de l'adhésion :
 - Pour les collectivités de moins de 2 000 habitants à : 0.6€/hab./an
 - Pour les collectivités de plus de 2 000 habitants, deux strates de cotisations s'additionnent :
 - De 0 à 2 000 hab. : 0.6€/hab./an
 - Au-delà de 2 000 hab. : 0.4€/hab./an

Les missions d'études énergétiques et d'accompagnement via un prestataire font l'objet de conventions financières à part :

- La participation financière aux coûts de ces études, qui s'ajoute à la cotisation annuelle, sera appliquée selon le règlement financier en vigueur.
(Etudes notamment concernées : Audits énergétiques, Simulation thermique dynamique, Etude de faisabilité solaire photovoltaïque, solaire thermique, Etudes de faisabilité Bois-énergie, ... et toutes études proposées selon les marchés publics en cours, gérés par le SDEY)

Dans tous les cas, le coût global des études de la collectivité est fonction des bordereaux des prix des titulaires des marchés correspondants. La/les conventions financières « Etudes Energétiques », établie sur la base de ces bordereaux des prix, seront transmises à la collectivité pour validation. La commande de études, auprès du titulaire, sera déclenchée à la réception par le SDEY de cette convention financière signée pour accord de la Collectivité.

Vu le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De ne pas adhérer au Conseil en Energie Partagé.

***Questions diverses :**

- Suite des essais de circulation : La phase étude sur la route de Villeneuve l'Archevêque a démarré, les essais sur la route de Chigy sont terminés, si réalisation, les bordures seront biseautées pour que les gros engins agricoles puissent passer sans détérioration.

- Entretien avec l'architecte : Monsieur le Maire a reçu avec Monsieur MARANDEL Monsieur BAZEROLE l'architecte, deux options ont été évoqués :

1^{ère} option : Agence postale communale et accueil pour les accès aux personnes handicapées dans l'ancien local pompier.

2^{ème} option : Monte-charge au niveau de l'escalier de secours de l'ancienne classe réalisation d'une entrée de la classe à l'agence postale communale.

La deuxième option semble la plus réalisable, affaire à suivre.

- **Travaux cave épicerie** : Démarrage des travaux pour renforcement de la voute en septembre.
- **Mise en place de la balançoire** : Balançoire fixée fonctionnelle prochainement.
- **Toilettage itinérant sur le marché du vendredi** : Nouveau au marché du vendredi toilettage itinérant.
- **Village joie** : Proposition et présentation de différents services qui peuvent être proposés dans les communes alentours.
- **Livraison épicerie** : Problème lié au déchargement de marchandise petite rue, le maire demande qu'une signalisation « triangle » soit mise en place devant et derrière le camion afin d'apporter une vigilance.
- **Car scolaire mise aux enchères** : Depuis que le car est mis aux enchères il est monté aux prix de 6 034€ fin des enchères fin mai 2024.
- **Ecusson village** : L'écusson réalisé par Monsieur Buis a été proposé et validé par le conseil municipal, il va être déployé prochainement.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.